

# SEANCE DU 8 AVRIL 2015

---

Présents : M. DE HANDSCHUTTER Pascal, Bourgmestre-Président ; Mme PRIVE Isabelle, Mme DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER Line, M. LUMEN Eddy et Mme REIGNIER Véronique, Echevins ; M. LISON Marc, Président du CPAS ; Mme DUBRUILLE-VANDAUL Marie, MM. QUITELIER Marc, MASURE André, FLAMENT Jean-Michel, MOLLET Eric, BRASSART Oger, RICHET Jean-Paul, Mmes VANDAMME Marie-Josée, VERHEUGEN Cécile, Melle CUVELIER Christine, MM. WITTENBERG Dimitri, DELAUW Didier, Mme SCHAMP-MAUROIT Françoise, Melle GHISLAIN Cindy, M. HOCEPIED Philippe, M. MONSEUX Emmanuel et M. VAN WONTERGHEM André, Conseillers ; Melle BLONDELLE Véronique, Secrétaire.

Absents excusés : Mme COUVREUR-DRUART Véronique, Conseillère OSER-CDH et M. Francis DE PRYCK, Conseiller ENSEMBLE.

---

Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, Président, ouvre la séance à 20 heures.

## LE CONSEIL COMMUNAL,

L'objet de la réunion consiste en la proposition d'adopter la motion de méfiance collective constructive à l'égard des membres du Collège communal, déposée entre les mains du Directeur général en date du 30 mars 2015 par les groupes PS, ENSEMBLE et OSER-CDH.

Madame le Directeur général précise que cette motion est recevable étant donné qu'elle présente un successeur au Collège communal, qu'elle est signée par l'ensemble des personnes y désignées en tant que successeurs au Collège communal et par la moitié au moins des Conseillers de chaque groupe politique formant une majorité alternative et qu'elle a été déposée après l'expiration du délai d'un an et demi suivant l'installation du Collège communal.

Avant de passer au vote de cette motion, la parole est donnée à Monsieur André MASURE, Conseiller LIBRE, qui déclare ce qui suit :

« In Memoriam

*En politique, il faut de la ténacité, de la patience et de la souplesse.*

*De la ténacité, le Bourgmestre en a eu. Il voulait évincer Madame Isabelle PRIVE du Collège communal. Il y est parvenu. Mais, que d'obstacles à franchir !*

*D'abord, constater l'opposition de Monsieur CRIQUIELION qui n'a pas renié sa parole et l'a payé cher.*

*Puis, subir l'affront du putsch manqué d'octobre 2014.*

*Ensuite, essuyer les refus successifs des autres groupes de sauver les meubles : Libre ne souhaitant pas se salir les mains et Ecolo tergiversant.*

*Enfin, cerise sur le gâteau, être mis au ban de son propre parti par sa Fédération.*

*Mais, Paris valait bien une messe, n'est-ce pas ?*

*De la patience, Monsieur BRASSART en a eu. Il voulait, à tout prix, entrer dans un Collège. Il y est parvenu. Mais, que de barrières à sauter !*

*D'abord, sous l'ancienne législature déjà, se voir adresser, de la part de Monsieur DEGAUQUE soucieux également de respecter ses engagements, une fin de non recevoir pour entrer dans un complot visant à éjecter ses partenaires de la majorité.*

*Puis, le soir des élections de 2012, voir voler en éclat un accord pré-électoral conclu avec le « nouveau » PS.*

*Ensuite, subir également l'affront du putsch manqué d'octobre 2014.*

*Enfin, surmonter une vieille rancune à l'encontre d'une coreligionnaire qui l'avait lâché parce qu'elle, dixit, ne pouvait plus défendre ses idées au sein de son groupe.*

*Mais, ne faut-il pas pardonner aux innocents les mains pleines ?*

*De la souplesse, Madame DE MECHELEER en a eu. Elle veut obstinément défendre ses chères idées. Elle y est parvenue. Mais quel chemin de croix à parcourir !*

*D'abord, tolérer le mépris du bourgmestre pour « l'ex-préférée du CDH ».*

*Puis, se contenter de constater et d'avalier le venin des attaques publiques à l'encontre de son protégé Monsieur CRIQUIELION.*

*Ensuite, à la demande de la famille et lors des funérailles de ce dernier, devoir jouer les cerbères pour chasser de la cérémonie les auteurs des attaques.*

*Enfin, moins d'un mois plus tard, être victime d'une amnésie totale et accepter de collaborer avec les mêmes personnes honnies par la famille de feu l'Echevin des Travaux publics, et ce en hommage à la mémoire de celui-ci et de la continuité.*

*Mais, la charité ne commence-t-elle pas par elle-même ?*

*Certes, nous reconnaissons que ténacité, patience et souplesse sont des qualités essentielles pour faire une carrière en politique. Mais, poussées à l'excès, ces qualités ne seraient-elles pas des défauts ?*

*Pas sûr que Claudy CRIQUIELION ne nous murmure, citant Abraham Lincoln « On ne vend jamais des vieux amis pour acheter des vieux ennemis » ou Victor Hugo « La moitié d'un ami, c'est la moitié d'un traître ».*

*Pas exclu, non plus, qu'un observateur ne nous rappelle la scène d'une prestation de serment décrite par Chateaubriand dans ses Mémoires d'Outre-Tombe. Je cite « Tout à coup une porte s'ouvre : entre silencieusement le vice appuyé au bras du crime, Monsieur de Talleyrand marchant soutenu par Monsieur Fouché ».*

*Fouché, ancien ministre de Napoléon, et qui avait fait tomber la tête de Louis XVI, redevenait ministre sous son frère Louis XVIII et l'évêque de Talleyrand cautionnait cette nomination. »*

---

**Madame Marie DUBRUILLE-VANDAUL et M. André MASURE, Conseillers LIBRE, quitte la salle et ne participent pas au vote.**

---

La motion de méfiance collective constructive proposée par les élus PS, ENSEMBLE et OSER-CDH est alors mise au vote à haute voix, sur appel nominatif selon le tableau de préséance, Monsieur le Bourgmestre votant en dernier lieu. Le résultat est le suivant :

- seize voix pour émises par Mme Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER, Mme Véronique REIGNIER, M. Marc LISON, M. Marc QUITELIER, M. Jean-Michel FLAMENT, M. Eric MOLLET, M. Oger BRASSART, M. Jean-Paul RICHEL, Mme Marie-Josée VANDAMME, Melle Christine CUVELIER, M. Dimitri WITTENBERG, Mme Françoise SCHAMP-MAUROIT, Melle Cindy GHISLAIN, M. Emmanuel MONSEUX, M. André VAN WONTERGHEM et M. Pascal DE HANDSCHUTTER,
- cinq voix contre émises par Mme Isabelle PRIVE, M. Eddy LUMEN, Mme Cécile VERHEUGEN, M. Didier DELAUW et M. Philippe HOCEPIED.

Par conséquent, la motion de méfiance collective constructive déposée par les groupes PS, ENSEMBLE et OSER-CDH, et par voie de conséquence, le nouveau pacte de majorité, sont adoptés. Il en résulte l'acte suivant :

**Objet :** Motion de méfiance collective constructive à l'égard du Collège communal. Adoption d'un nouveau pacte de majorité. Prestations de serment. Fixation du tableau de préséance.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu l'article L1123-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation lequel organise la procédure d'adoption d'un pacte de majorité pour la constitution du Collège communal ;

Vu le résultat des élections du 14 octobre 2012, validé par le Collège provincial de la Province de Hainaut le 15 novembre 2012, duquel il résulte que les groupes politiques du Conseil communal sont constitués de la façon suivante : 9 sièges pour le groupe PS, 6 sièges pour le groupe ENSEMBLE, 6 sièges pour le groupe OSER-CDH et 4 sièges pour le groupe ECOLO-LIBRE ;

Vu le pacte de majorité adopté majoritairement lors de la séance du Conseil communal d'installation du 3 décembre 2012 désignant :

- M. Pascal DE HANDSCHUTTER en qualité de Bourgmestre,
- M. Claude CRIQUIELION en qualité de 1<sup>er</sup> Echevin,
- Mme Isabelle PRIVE en qualité de 2<sup>e</sup> Echevine,
- Mme Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER en qualité de 3<sup>e</sup> Echevine,
- M. Eddy LUMEN en qualité de 4<sup>e</sup> Echevin,
- Mme Véronique REIGNIER en qualité de 5<sup>e</sup> Echevin,
- M. Marc LISON en qualité de Président du CPAS pressenti ;

Vu la motion de méfiance collective constructive déposée entre les mains du Directeur général, à l'encontre du Collège communal par les groupes politiques PS, ENSEMBLE et OSER-CDH, en date du 30 mars 2015 ;

Considérant que cette motion de méfiance collective constructive est recevable en ce sens qu'elle :

- a été déposée dans le respect des périodes idoines telles que prévues à l'article L1123-14 § 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- est signée par la moitié au moins des conseillers de chaque groupe politique formant une majorité alternative (L1123-1 § 1 et L1123-14 § 1 al 4),
- est signée par les personnes qui sont présentées au Collège communal (L1123-1 § 2 et L1123-14 § 1 al 5),

- présente un successeur au Collège actuel, en l'occurrence, un Bourgmestre, cinq Echevins et un Président de CPAS pressenti (L1123-14 § 1 al 5) ;

Considérant dès lors que la présentation d'un successeur au Collège constitue un nouveau pacte de majorité conformément à l'article L1123-14 § 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant en outre que le Conseil communal apprécie souverainement, par son vote, les motifs qui fondent la motion de méfiance (L1123-14 § 1 al 10) ;

Considérant que la motion a été soumise au Conseil communal au moins 7 jours francs après son dépôt auprès du Directeur général,

Considérant que le Directeur général a adressé copie du texte de la motion de méfiance à chacun des membres du Collège et du Conseil et qu'il l'a portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale ;

Considérant qu'un nouveau pacte de majorité, libellé comme suit, a été déposé entre les mains de Mademoiselle le Directeur général le 30 mars 2015 ;

#### Groupes politiques participant au pacte de majorité

**PS** (9 élus), à savoir : Pascal DE HANDSCHUTTER, Isabelle PRIVE, Eddy LUMEN, Véronique REIGNIER, Jean-Michel FLAMENT, Eric MOLLET, Christine CUVELIER, Dimitri WITTENBERG et Didier DELAUW,

**ENSEMBLE** (6 élus), à savoir : Line DE MECHELEER, Marc LISON, Jean-Paul RICHET, DE PRYCK Francis, SCHAMP Françoise et André VAN WONTERGHEM,  
ET

**OSER-CDH** (6 élus), à savoir : Marc QUITELIER, Oger BRASSART, Marie-Josée VANDAMME, Véronique COUVREUR-DRUART, Cindy GHISLAIN et Emmanuel MONSEUX.

#### Membres ayant signé ce pacte de majorité

##### Pour le groupe PS

Pascal DE HANDSCHUTTER, Véronique REIGNIER, Jean-Michel FLAMENT, Eric MOLLET, Christine CUVELIER et Dimitri WITTENBERG,

##### Pour le groupe ENSEMBLE

Line DE MECHELEER, Marc LISON, Jean-Paul RICHET, Francis DE PRYCK, Françoise SCHAMP et André VAN WONTERGHEM,

##### Pour le groupe OSER-CDH

Marc QUITELIER, Oger BRASSART, Marie-Josée VANDAMME, Véronique COUVREUR-DRUART, Cindy GHISLAIN et Emmanuel MONSEUX.

#### Suit ensuite l'identité du bourgmestre, des échevins et du président du CPAS.

Bourgmestre : Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, de sexe masculin, de nationalité belge, domicilié à 7860 Lessines, chemin de Chièvres, 64 (numéro national : 63.12.03 155-95)

1<sup>er</sup> Echevin : Monsieur Oger BRASSART, de sexe masculin, de nationalité belge, domicilié à 7860 Lessines, rue Louis Lenoir Scaillet, 2C3 (numéro national : 49.05.02 161-67)

2<sup>e</sup> Echevin : Madame Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER, de sexe féminin, de nationalité belge, domiciliée à 7864 Deux-Acren, Grand'Rue, 14 (numéro national : 51.10.18 098-18)

3<sup>e</sup> Echevin : Madame Véronique REIGNIER, de sexe féminin, de nationalité belge, domiciliée à 7860 Lessines, rue François Watterman, 35 (numéro national : 60.10.17 102-39)

4<sup>e</sup> Echevin : Madame Marie-Josée VANDAMME, de sexe féminin, de nationalité belge, domiciliée à 7860 Lessines, Parvis Saint-Pierre, 4 (numéro national : 54.05.28 09045)

5<sup>e</sup> Echevin : Monsieur Dimitri WITTENBERG, de sexe masculin, de nationalité belge, domicilié à 7864 Deux-Acren, rue Culant, 166 (numéro national : 82.07.13 11505)

Président du CPAS : Monsieur Marc LISON, de sexe masculin, de nationalité belge, domicilié à 7864 Deux-Acren, chemin des Merles, 15 (numéro national : 58.04.14 III-36).

En séance publique et sur appel nominatif, le Conseil procède au vote de la motion de méfiance collective constructive proposée.

La motion de méfiance collective constructive déposée par les groupes PS, ENSEMBLE et OSER-CDH, et par voie de conséquence, le nouveau pacte de majorité, sont adoptés par :

- seize voix pour émises par Mme Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER, Mme Véronique REIGNIER, M. Marc LISON, M. Marc QUITELIER, M. Jean-Michel FLAMENT, M. Eric MOLLET, M. Oger BRASSART, M. Jean-Paul RICHET, Mme Marie-Josée VANDAMME, Melle Christine CUVELIER, M. Dimitri WITTENBERG, Mme Françoise SCHAMP-MAUROIT, Melle Cindy GHISLAIN, M. Emmanuel MONSEUX, M. André VAN WONTERGHEM et M. Pascal DE HANDSCHUTTER,
- cinq voix contre émises par Mme Isabelle PRIVE, M. Eddy LUMEN, Mme Cécile VERHEUGEN, M. Didier DELAUW et M. Philippe HOCEPIED.

Considérant les éléments de droit et de fait qui précèdent :

Art. 1 : La démission du Collège communal de la Ville de Lessines est adoptée en sa composition précédente :

- M. Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre,
- 1<sup>er</sup> Echevin : décédé,
- Mme Isabelle PRIVE, 2<sup>e</sup> Echevine,
- Mme Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER, 3<sup>e</sup> Echevine,
- M. Eddy LUMEN, 4<sup>e</sup> Echevin,
- Mme Véronique REIGNIER, 5<sup>e</sup> Echevin,
- M. Marc LISON, Président du CPAS

Art. 2 : La composition du nouveau Collège communal de la Ville de Lessines est adoptée en sa composition suivante :

Nouveau pacte de majorité

M. Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre,  
 M. Oger BRASSART, 1<sup>er</sup> Echevin  
 Mme Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER, 2<sup>e</sup> Echevine  
 Mme Véronique REIGNIER, 3<sup>e</sup> Echevine,  
 Mme Marie-Josée VANDAMME, 4<sup>e</sup> Echevine,  
 M. Dimitri WITTENBERG, 5<sup>e</sup> Echevin,  
 M. Marc LISON, Président du CPAS.

Art. 3 : Les nouveaux membres du Collège communal sont ensuite invités à prêter le serment constitutionnel :

Mme Isabelle PRIVE, 2<sup>e</sup> Echevin sortant, invite Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER à prêter le serment constitutionnel en qualité de bourgmestre, et ce, conformément à l'article LII26-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en ces termes : « Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Isabelle PRIVE prend acte de ce serment et formule : « Je reçois votre serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Bourgmestre ».

Ensuite, Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre, procède à l'installation des échevins.

Premièrement, Monsieur Oger BRASSART prête, entre les mains de Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre, le serment prescrit par l'article LLI12-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Monsieur le Bourgmestre énonce ensuite : « Je reçois votre serment et vous déclare installé dans vos fonctions de 1<sup>er</sup> Echevin ».

Deuxièmement, Madame Line DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER prête, entre les mains de Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre, le serment prescrit par l'article LLI12-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Monsieur le Bourgmestre énonce ensuite : « Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de 2<sup>e</sup> Echevin ».

Troisièmement, Madame Véronique REIGNIER prête, entre les mains de Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre, le serment prescrit par l'article L112-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Monsieur le Bourgmestre énonce ensuite : « Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de 3e Echevin ».

Quatrièmement, Madame Marie-Josée VANDAMME prête, entre les mains de Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre, le serment prescrit par l'article L112-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Monsieur le Bourgmestre énonce ensuite : « Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de 4e Echevin ».

Cinquièmement, Monsieur Dimitri WITTENBERG prête, entre les mains de Monsieur Pascal DE HANDSCHUTTER, Bourgmestre, le serment prescrit par l'article L112-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ». Monsieur le Bourgmestre énonce ensuite : « Je reçois votre serment et vous déclare installé dans vos fonctions de 5e Echevin ».

Suite à cette décision, le tableau de préséance des membres du Conseil s'établit comme suit :

NOM & PRENOM DES CONSEILLERS	QUALITE	DATE D'ANCIENNETE	Nombre des suffrages obtenus après dévolution des votes de liste
DE HANDSCHUTTER Pascal	Bourgmestre	27/01/2010	-
BRASSART Oger	1 <sup>er</sup> Echevin	04/01/1995	-
DE MECHELEER-DEVLEESCHAUWER Line	2 <sup>e</sup> Echevine	02/01/1989	-
REIGNIER Véronique	3 <sup>e</sup> Echevine	03/12/2012	-
VANDAMME Marie-Josée	4 <sup>e</sup> Echevine	03/01/2001	-
WITTENBERG Dimitri	5 <sup>e</sup> Echevin	03/07/2012	-
LISON Marc	Président CPAS	04/12/2006	-
DUBRUILLE-VANDAUL Marie	Conseillère	02/01/1977	-
QUITELIER Marc	Conseiller	27/02/1981	-
MASURE André	Conseiller	02/01/1983	882
FLAMENT Jean-Michel	Conseiller	02/01/1983	343
MOLLET Eric	Conseiller	13/12/1991	-
RICHET Jean-Paul	Conseiller	22/04/1998	-
PRIVE Isabelle	Conseillère	03/01/2001	943
COUVREUR-DRUART Véronique	Conseillère	03/01/2001	402
VERHEUGEN Cécile	Conseillère	03/01/2001	361
CUVELIER Christine	Conseillère	04/12/2006	341
LUMEN Eddy	Conseiller	03/12/2012	570
DELAUW Didier	Conseiller	03/12/2012	454
DE PRYCK Francis	Conseiller	03/12/2012	444
SCHAMP-MAUROIT Françoise	Conseiller	03/12/2012	405
GHISLAIN Cindy	Conseillère	03/12/2012	301
HOCEPIED Philippe	Conseiller	03/12/2012	147
MONSEUX Emmanuel	Conseiller	25/09/2014	-
VAN WONTERGHEM André	Conseiller	26/03/2015	-

Par la suite, Madame Isabelle PRIVE intervient comme suit :

*« Ainsi donc le mariage de « raison » a bien eu lieu.*

*Par intérêt pour les uns, par contrainte pour d'autres, par manque d'amour sans doute.*

Qui s'est uni à qui finalement ?  
 Quelle est la motivation profonde à cette alliance, ce mariage à trois ?

Pour ce qui nous concerne, Eddy Lumen, Didier Delauw et moi-même, soutenus de manière inconditionnelle par notre famille socialiste, nous nous avons pour projet de préparer l'avenir et restaurer la confiance car aujourd'hui, nous seuls possédons la légitimité et la reconnaissance du Parti Socialiste.

Notre loyauté tant envers nos Instances qu'envers notre ancien partenaire « Ensemble » n'a pas failli. Nous ne pouvons oublier les épreuves de ces derniers mois. La disparition prématurée de notre collègue Claudy Criquelion, chef de file de sa formation politique, continue de marquer nos esprits. Par solidarité et par respect envers l'homme qu'il était, nous resterons trois élus unis et déterminés à aller de l'avant.

Notre engagement envers la population et notre motivation à la représenter de même que nos actions en faveur de notre ville ne peuvent être niées au profit de propos mensongers et démagogiques déversés depuis trop longtemps. La transparence dans la gestion publique, les valeurs d'honnêteté et d'intégrité nous ont porté jusqu'ici. Aussi, nous assurons les lessinois(es) que nous continuerons à travailler dans ce sens et à veiller à l'intérêt général et collectif.

Nous veillerons à ce que cette nouvelle majorité oeuvre avant tout pour le bien-être des citoyens. Nous lui demanderons de nous convaincre de sa capacité à envisager des trajectoires à long terme vu la configuration de sa représentativité. Nous resterons attentifs et vigilants quant à la manière dont cette majorité gouvernera la cité.

En effet, nous avons toute l'expérience requise pour mettre chacun des membres de ce nouveau collège face aux responsabilités qu'il devra assumer.

Pour ce qui concerne l'avenir du Parti socialiste lessinois, il s'agira pour nous de reconstruire et d'envisager l'avenir du groupe socialiste lessinois avec sérénité et en compagnie de femmes et d'hommes partageant les valeurs qui nous sont chères. Fidèles à nos engagements, nous poursuivrons le travail pour la défense d'un service communal efficace et proche des citoyens.

En mémoire à Fernand Delmotte, figure emblématique de notre Parti et de notre ville, nous voulons adresser ce message aux citoyens qui nous ont accordé leur confiance en 2012 : Eddy, Didier et moi représentons le Parti socialiste désormais assaini et sur le chemin du redressement pour 2018. »

Ensuite, la parole est donnée à Madame Cécile VERHEUGEN, Conseillère ECOLO, qui donne lecture du texte suivant :

« Cette soi-disant nouvelle majorité n'a pas peur du ridicule : 6 mois après l'implosion du PS lessinois lors du vote raté d'une lère motion de méfiance, le couple PS exclus-MR se rabiboche en s'adjoignant 2 échevins Cdh. Cela donne une majorité sans âme, sans projet fort pour notre ville, sans volonté de bonne gouvernance. C'est tout l'inverse de ce que Ecolo aurait voulu pour Lessines. Nous ne donnerons pas notre aval à cette majorité incohérente et, depuis l'opposition, nous ferons le maximum pour améliorer la gestion de notre commune. »

Par après, Monsieur Jean-Michel FLAMENT, Conseiller PS, intervient également comme suit :

« Lessines ce soir vit un moment historique ! Lessines est une ville de surréalisme ! Lessines est une terre de combat ! Cela, nul ne peut le contester.

Ce que l'on peut contester, ce sont les divergences d'opinions, mais cela fait partie de la démocratie... existe-t-elle encore ?

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, ce soir, est un moment de grande solennité ; nous venons d'officialiser un nouveau pacte de majorité et n'avons pas à entrer dans d'interminables palabres ou polémiques déplacées. Notre préoccupation, ce soir, c'est l'avenir de Lessines et des Lessinoises et Lessinois. La nouvelle majorité qui va se mettre en place n'a eu de souci que celui-là.

C'est pourquoi, avec 18 représentants PS, ENSEMBLE et OSER-CDH, soit la représentation de quelque 10.000 électeurs, notre intention est de travailler pour le bien de la population.

Cette nouvelle majorité se compose de gens d'expériences, de gestionnaires, de gens motivés, d'intelligence, de jeunesse et de dynamisme, soit tout pour réussir et nous avons même l'espoir d'une opposition constructive. Nous pensons bien sûr à ECOLO avec qui nous avons eu des contacts fructueux... mais certains points de vue n'étant pas convergents, force nous a été d'adopter une autre attitude.

Voilà, chers citoyens, ce à quoi nous nous engageons.

Demain, nous nous expliquerons sur les événements qui nous ont amenés à agir de la sorte car les Lessinois ont droit à la vérité, toute la vérité. Aujourd'hui, à notre sens, ce n'était ni l'heure, ni l'instant pour le faire.

*Nous avons trois années pour démontrer à la population que le choix de ce soir est le bon choix ! »*

C'est alors que la parole est accordée à Mademoiselle Cindy GHISLAIN, Conseillère OSER-CDH, qui déclare ce qui suit :

*« Le groupe OSER cdH a accepté de se joindre aux groupes PS et Ensemble afin de sortir de l'actuelle situation qui ne permettait plus une gestion aisée des dossiers.*

*Notre but est de renforcer une équipe qui a la volonté de mener à bien les projets en cours et surtout d'en initier de nouveaux.*

*Les besoins sont nombreux et le temps nous est compté. Pour ce faire, nous n'entrerons pas dans des discussions stériles et des querelles de quartier, mais, dès demain, nous nous mettrons au travail et serons à l'écoute de toute la population. Notre volonté commune est de sortir Lessines d'une léthargie dans laquelle elle semble enlisée. Pour nous, l'engagement politique, c'est une prise de risque, la poursuite d'un idéal, l'envie permanente de transformer notre cité qui en a bien besoin.*

*Il est grand temps de réveiller en chacun, la foi en l'avenir, dans une action de tous les jours, en concrétisant enfin des projets qui ne demandent qu'à aboutir tels que le redéploiement commercial, l'aménagement du centre-ville, la réalisation de Dendre-Sud (Amphabel), l'attention portée à nos villages, le soutien à l'associatif, à tout ce qui donne vitalité à une région au terreau si riche.*

*Bref, une action de tous, politique, économique, associatif... un engagement collectif et individuel. Avec tous les Lessinois, nous faisons le pari d'oser changer notre ville ! »*

Enfin, Monsieur Jean-Paul RICHET, Conseiller ENSEMBLE, s'exprime comme suit :

*« Deux faits incontestables nous ont amenés à la situation actuelle pour le moins inattendue et même inacceptable pour certains, non avertis de la « législation Courard », cette loi qui permet de changer de majorité sans recourir aux élections !*

- premier élément : malgré les nombreuses tentatives de conciliation, le PS lessinois est resté divisé,*
- second élément : au sein du PS lessinois, seul le groupe du bourgmestre, comprenant six membres, est habilité, au sens de cette législation, à intégrer un nouveau pacte de majorité ou à soutenir un avenant au pacte actuel ! Or, le Bourgmestre souhaitait élargir la majorité PS-MR/ENSEMBLE au groupe OSER-CDH.*

*La crise politique née en octobre 2014 a généré un manque de sérénité non propice au travail, même si nos mandataires ont continué, au sein de l'exécutif lessinois, à effectuer le leur, faute de quoi la gestion de la Ville aurait été complètement paralysée (plus de paiement des fournisseurs, ni du personnel et j'en passe). Cette situation particulière requiert des gestes forts et des consensus.*

*Nous avons donc accepté le principe de la tripartite, avec l'aval de nos instances fédérales et nationales, dans le but de mettre fin à cette longue crise politique, de ramener la sérénité et rendre ainsi confiance à la population.*

*Notre seul objectif reste de travailler dans l'intérêt de nos concitoyens en menant à bien les dossiers que nous avons élaborés ces dernières années.*

*Nous pensons ici notamment, outre la bonne gestion du CPAS, à la rénovation de la Grand'Rue, de la rue Général Freyberg, du Ruichon et de la Place Alix du Rosoit, mais aussi à la reconstruction du quartier Dendre Sud et à la mise en place d'une Agence de Développement Local.*

*La population peut être assurée que nous continuerons, comme par le passé, à œuvrer dans l'intérêt de tous. »*

Plus aucune intervention n'étant sollicitée, Monsieur le Président clôt la séance à 20 heures 40'.

La Secrétaire,

Le Bourgmestre-Président,